



RERISS

Revue d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales
ISSN: 2708-275X

www.reriss.org

Numéro 01

**REVUE D'ETUDES ET DE RECHERCHES
INTERDISCIPLINAIRES EN
SCIENCES SOCIALES**



ISSN: 2788 - 275x

Avril 2020



RERISS

Revue d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales
ISSN: 2708-275X

ORGANISATION

Directeur de publication

Monsieur BAHA Bi Youzan Daniel, Professeur Titulaire de Sociologie du Développement Economique et Social, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

Directeurs de la rédaction

Monsieur TOH Alain, Maître de Conférences de Sociologie du Développement rural, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

Monsieur DJE Bi Tchan Guillaume, Maître de Conférences de Psychologie génétique différentielle, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

Secrétariat de rédaction

KOFFI-DIDIA Adjoba Marthe, Maître de Conférences de Géographie rurale, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

Monsieur SEHI Bi Tra Jamal, Maître-Assistant de Sociologie du Développement Economique et Social, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

Monsieur BAH Mahier Jules Michel, Maître-Assistant de Sociologie du Politique, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

Mademoiselle N'CHOT Apo Julie, Maître-Assistant de Sociologie de la Famille et de l'Education, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

Madame KOUAME Solange, Maître-Assistant (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Comité Scientifique

Monsieur AKA Adou, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur AKA Kouamé, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur ALLOU Kouamé René, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur ASKA Kouadio, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur ATTA Koffi Lazare, Directeur de recherches (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur BAH Henry, Professeur Titulaire (Université Alassane Ouattara, Bouaké, RCI)



RERISS

Revue d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales
ISSN: 2708-275X

Monsieur BANEGAS Richard, Professeur Titulaire (Institut d'Etudes Politiques, Paris, France)

Monsieur BIAKA Zasséli Ignace, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur BOA Thiémélé Ramsès, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur CHAUVEAU Jean Pierre, Directeur de Recherches (IRD, Montpellier, France)

Monsieur DAYORO Z. A. Kévin, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur DEDY Séri Faustin, Maître de Recherches (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur DOZON Jean Pierre, Directeur de Recherches (EHSS, Marseille, France)

Monsieur EZOUA C. Thierry A., Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur GOGBE Téré, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur HAUHOUOT Célestin, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur IBO Guéhi Jonas, Directeur de Recherches (Université Nangui Abrogoua, Abidjan, RCI)

Madame KOFFIE-BIKPO Céline Yolande, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur KONE Issiaka, Professeur Titulaire (Université Alassane Ouattara, Bouaké, RCI)

Monsieur KOUADIO Guessan, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur KOUAKOU N'Guessan F., Professeur Titulaire (Université Alassane Ouattara, Bouaké, RCI)

Monsieur KOUASSI N'goran F., Directeur de Recherches (Université Alassane Ouattara, Bouaké, RCI)

Monsieur KOUDOU Opadou, Professeur Titulaire (Ecole Normale Supérieure, Abidjan, RCI)

Monsieur N'DA Paul, Professeur Titulaire (Ecole Normale Supérieure, Abidjan, RCI)

Monsieur N'DOUBA Boroba F., Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)



RERISS

Revue d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales
ISSN: 2708-275X

Monsieur TRA Fulbert, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Comité de lecture

Monsieur ADJA Vanga Ferdinand, Professeur Titulaire (Université Peleforo Gon Coulibaly, Korhogo, RCI)

Monsieur AGNISSAN Aubin, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur DIGBO Gogui Albert, Maître-Assistant (Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa, RCI)

Monsieur KEI Mathias, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur KONIN Sévérin, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur KOUAKOU Ossei, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur KOUDOU Landry Roland, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Madame LODUGNON-Kalou Evelyne (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur NASSA Dabié Axel, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur NKELZOK KOMTSINDI Valère, Professeur Titulaire (Université de Douala, Douala, Cameroun)

Monsieur OTEME Appolos Christophe, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur OUKOUBO Gnabro, Professeur Titulaire (Université Peleforo Gon Coulibaly, Korhogo, RCI)

Madame PIRON Florence, Professeur Titulaire (Université Laval, Montréal, Canada)

Monsieur YOMB Jacques, Maître de Conférences (Université de Douala, Douala, Cameroun)



SOMMAIRE

Préface

BAHA Bi Youzan Daniel

Conférence inaugurale à l'occasion du 4^{ème} séminaire annuel du Laboratoire d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales (LERISS) tenu à l'Université Félix Houphouët Boigny sur « Les défis de l'émergence de la Côte d'Ivoire »

DEDY Séri Faustin 1

Préalables à l'émergence de la Côte d'Ivoire : la question des mentalités

BAHA Bi Youzan Daniel 21

Partage de l'aliment en Afrique : expression du renforcement du lien social et facteur de cohésion sociale

KOUASSI N'goran François..... 32

Changement climatique et stratégies d'adaptation chez les riziculteurs de la commune de Dabou (Côte d'Ivoire)

MOUROUFIE Kouassi K. V., TRA Fulbert & DJE Bi Tchan G..... 38

Différenciation sociale et mariage à Abidjan : *une analyse à partir des couples dans la commune de Yopougon*

TRAORE Tiamba, BAH Mahier Jules Michel & TOH Alain 56

Pluralité des légitimités d'acteurs et routinisation de la violence autour du Parc National du Mont Péko (Côte d'Ivoire)

GOHOU Kebly Serge Euloge 73

Ecole face aux productions idéologiques et au statut des filles dans le département de Korhogo et de Bondoukou

AKPOUE Adjoua Marie Charlotte..... 96

Au prisme du renforcement de la cohésion sociale dans la sous-préfecture de Duékoué : *une analyse de cas du village de Tobly-Bangolo*

DOTE Chantal..... 103

Approche individuelle et institutionnelle de la déviance scolaire: cas des élèves du Lycée moderne de Guiglo

BOUMI Minkalokeu Léonce..... 117

Prise en charge des enfants prématurés de l'hôpital général de Grand-Bassam

KACOU Nigié Laurence 134



Motivation et rendement du personnel dans les établissements publics nationaux : cas de l'université Felix Houphouët-Boigny d'Abidjan-Cocody AGNICHIO Clotilde	145
La mutuelle de santé dans le secteur du transport urbain privé à Abidjan à l'épreuve de la gouvernance syndicale GBOHOU Innocent	157
Pratique managériale et motivation des travailleurs des entreprises privées de Côte d'Ivoire KOUADIO N'Guessan Hippolyte	171
Des usages des services financiers mobiles en contexte transnational. Exemple des transmigrants Burkinabé de première génération installés à Méagui (Côte d'Ivoire) DAGO N'guessan Franck & TOH Alain	187



RERISS

Revue d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales
ISSN: 2708-275X

PREFACE

La Revue d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales vient apporter une réponse à une multitude d'interrogations des Chercheurs et Enseignants-Chercheurs de l'Unité de Formation et de Recherche des Sciences de l'Homme et de la Société (UFR-SHS) d'une part, et des étudiants de Master et de Doctorat d'autre part. Quatre raisons fondamentales justifient a priori ces interrogations et cette naissance.

- La première est que toute Université ou institution d'enseignement supérieur ne vaut que par la puissance de ses recherches et des résultats de celles-ci. Les colloques, les Séminaires, les journées scientifiques, les symposiums, les tables rondes ou tout autre meeting d'intérêt scientifique, à caractère national et ou international, doivent y contribuer.
- La deuxième est que les résultats et/ou les produits des travaux de recherche doivent être publiés pour être connus dans le monde scientifique. Telle doit être la vision ou l'ambition de tout chercheur. Telle est aussi la mission de toute revue scientifique de qualité.
- La troisième est que la recherche supporte l'enseignement et en assure la qualité et la pérennité. La recherche assure la renommée de l'Université sur le plan international. Cela est d'autant plus vrai que le Professeur HAUHOOT Asseypo, ancien Président de l'Université de Cocody écrivait dans la préface de la première Edition 2000 de l'Annuaire de la Recherche ceci : « par sa dynamique holistique, la recherche apparaît comme le meilleur garant de l'avenir et de la solidarité qu'il n'est même pas exagéré de dire que toutes les autres activités tiennent d'elle leur légitimité. » La revue constitue indiscutablement en la matière le support idéal.
- La quatrième raison est que la promotion des Chercheurs et des Enseignants-Chercheurs, leur épanouissement scientifique, pédagogique et leurs profils de carrière dans les différents grades du CAMES passent inévitablement et nécessairement par les publications dans des revues de référence.

En rapport avec ces quatre raisons, il est à constater que depuis la fin des années 1980, l'éclatement de l'ancienne Faculté des Lettres Arts et Sciences Humaines en quatre UFR a consacré la disparition des Cahiers de la Faculté et des Annales de l'Université. L'UFR-SHS qui compte onze départements, dont six filières d'enseignement, trois Instituts et deux Centres de Recherche, ne dispose plus de revue à sa dimension. Il est bon de rappeler à juste titre que l'UFR-SHS est la plus grande de par ses effectifs d'étudiants (15 700), de Chercheurs et d'Enseignants-Chercheurs (500 environ) et de personnels administratifs et techniques « PAT » (100 environ).

S'il est vrai que chaque département fait l'effort de se doter d'une ou de deux revues caractérisées généralement par des parutions intermittentes ou irrégulières, à défaut



RERISS

Revue d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales
ISSN: 2708-275X

de disparaître purement et simplement faute de moyen, il n'en demeure pas moins que cela est largement en deçà des attentes.

Il va sans dire que la plupart des Chercheurs et Enseignants-Chercheurs s'adressent à des revues étrangères en Afrique, en Europe et/ou en Amérique pour publier leurs travaux avec des fortunes diverses (rejets d'articles, retard des publications et longues attentes etc.).

C'est donc pour résoudre un tant soit peu ces problèmes que les équipes de recherche, les Conseils de département et le Conseil d'UFR-SHS ont suggéré la création de deux revues scientifiques à l'UFR.

La première sera destinée aux publications des travaux de recherche en sciences sociales et humaines. La deuxième revue publiera, outre les résultats des recherches en sciences sociales, les communications des spécialistes d'autres disciplines scientifiques (sciences médicales, juridiques, économiques, agronomiques, etc.).

Cela devra résoudre ainsi les problèmes d'interdisciplinarité et pluridisciplinarité dans la mesure où les sciences sociales sont des sciences transversales au carrefour de toutes les disciplines.

Pour ce faire, la périodicité à terme est de deux parutions annuelles, c'est-à-dire une parution semestrielle pour chaque revue.

En ce qui concerne particulièrement la Revue d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales (RERISS), l'on devra admettre des numéros spéciaux et des parutions exceptionnelles selon les intérêts et les enjeux du moment.

Il pourra, par exemple, s'agir des numéros spéciaux consacrés aux travaux d'étudiants (Doctorants et Masterants), des actes de colloques et séminaires, des études de projets d'intérêt scientifique avec des partenaires extérieurs, ainsi que de toute autre initiative pouvant aboutir à une mise en commun des travaux issus de plusieurs spécialités et sujets dans divers domaines de la recherche scientifique.

C'est l'exemple de ce tout premier numéro RERISS qui sera mis à la disposition du public en vue de bénéficier des critiques et observations de la communauté Scientifique pour une réelle amélioration.

Toutefois l'accent doit être mis (et ce serait l'idéal) sur les parutions thématiques semestrielles en rapport avec l'actualité du moment.

Si ce principe est acquis, l'on doit s'atteler à préserver ou à sauvegarder la pérennité de la revue et à assurer sa pleine promotion sur le long terme. Cette promotion et cette pérennisation doivent se faire grâce à la mobilisation et la détermination de l'ensemble des animateurs de la revue tous les grades universitaires confondus.

L'on doit ensuite s'atteler à régler la fameuse question de financement qui bloque généralement tout projet de cette nature. En effet la pérennisation et le rayonnement d'une revue de référence dépendent aussi et surtout de ses moyens financiers. Pour éviter une existence éphémère à la RERISS, il est souhaitable que les responsables de



RERISS

Revue d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales
ISSN: 2708-275X

la Revue fassent d'abord un minimum de sacrifice par des cotisations à un montant supportable. Ensuite, tous les responsables et animateurs doivent souscrire à un abonnement obligatoire, ce qui signifie : à chacun son exemplaire (à un coût qui sera fixé d'un commun accord). Enfin, tous les auteurs sans exception, désireux de publier doivent contribuer à une hauteur financièrement supportable aux frais d'édition de leurs travaux.

Telles sont les suggestions susceptibles d'aider les animateurs de cette revue à assurer un minimum de garantie pour sa survie.

Par notre volonté commune et notre détermination, ce projet peut devenir une réalité pour le bonheur des initiateurs, en particulier des Chercheurs et Enseignants-chercheurs de l'UFR.

Pour terminer, je tiens à remercier tous ceux qui œuvrent inlassablement chaque jour de façon désintéressée afin que ce qui était naguère un rêve devienne une réalité. Il s'agit en premier lieu de tous les membres du Laboratoire d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales, qui constituent plus qu'une équipe de recherche, un esprit à nul autre pareil.

Il s'agit ensuite de tous les Chercheurs et Enseignants-chercheurs, membres des différents comités (Comité scientifique, Comité de lecture, Comité de rédaction, etc.).

Il s'agit encore de la Direction des Editions Universitaires de Côte d'Ivoire (EDUCI).

Il s'agit enfin des membres fondateurs de la RERISS, garants moraux et scientifiques de la survie de cette œuvre commune.

Merci à vous tous.

Vive la recherche à l'UFR-SHS et longue vie à la revue RERISS.

Professeur BAHA BI Youzan Daniel
Directeur de Publication RERISS



Différenciation sociale et mariage à Abidjan : une analyse à partir des couples dans la commune de Yopougon

TRAORE Tiamba

Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan)

Email : tiambtraore@gmail.com

BAH Mahier Jules Michel

Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan)

Mail : bahmahierjulesmichel@gmail.com

TOH Alain

Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan)

Email : Alain.toh.1@gmail.com

RÉSUMÉ

Les conditions liées aux alliances matrimoniales en dépit de l'usure du temps ne sont aucunement érodées. Les mariages ont tendance à se contracter entre conjoints issus d'aires géographiques identiques ou proches. Cet article se propose d'analyser les mécanismes de maintien de la différenciation sociale dans le mariage à Abidjan, notamment dans la commune de Yopougon. La collecte des données s'est faite à l'aide d'entretiens individuels ou l'entretien de groupe avec les couples légalement mariés de la commune de Yopougon.

L'étude a mobilisé de manière alternée l'entretien auprès des mariés, des guides religieux et des chefs de communautés. Le choix du conjoint et le processus de mise en couple passe par l'affirmation ethno-religieuse polarisée entre encadrement et inclusion communautaire. Il ressort de l'investigation que la reproduction sociale des identités communautaires est enchâssée dans les mécanismes de mise en couple. Ainsi, l'alignement des acteurs aux principes communautaires influence l'issue du processus de mise en couple. L'implication de cet article se résume à la réduction fractures sociales par le biais du mariage.

Mots clés : Différenciation sociale, mariage, choix du conjoint, mise en couple.

ABSTRACT

The conditions of matrimonial alliances in spite of the wear of time have in no way eroded. Marriages tend to contract between spouses from identical or close geographic areas. This article aims to analyze the mechanisms for maintaining social differentiation in marriage in Abidjan, especially in the commune of Yopougon. The data were collected using individual interviews or group interviews with legally married couples from the commune of Yopougon.

The study alternately mobilized interviews with the bride and groom, religious guides and community leaders. The choice of spouse and the process of joining a couple goes through the ethno-religious affirmation polarized between supervision and community inclusion. It emerges from the investigation that the social reproduction of community identities is enshrined in the pairing mechanisms. Thus, the alignment of actors with community principles influences the outcome of the



couple process. The implication of this article comes down to reducing social divides through marriage.

Keywords: Social differentiation, marriage, choice of spouse

INTRODUCTION

La Côte d'Ivoire est considérée comme un pays d'immigration (Yapo et Irié, 2001). Cependant, en dépit de plusieurs décennies d'inter-culturalité, les alliances matrimoniales à relent identitaire n'ont pas connu un bouleversement particulier. Dans la plupart des mariages contractés, les conjoints sont issus de la même aire géographique ou culturelle (Barrere, 1984).

Les auteurs abordent différemment la question de la différenciation sociale dans le mariage à partir de la théorie de l'endogamie ou d'homogamie. Cette théorie soutient que l'homme ou la femme choisit son conjoint à l'intérieur de son groupe social et que cette règle implicite s'impose dans les sociétés contemporaines (Lacourse, 1994). C'est la règle de l'homogamie qui amène chacun à épouser une personne qui lui est socialement semblable dans les limites définies par l'espace géographique, la langue, la culture, l'origine ethnique, la religion, la classe sociale et la scolarisation (Lacourse, *Op.cit.*). Certains auteurs comme Bourdieu (1972) et Desrosieres (1978) considèrent cette formulation du choix du conjoint comme la résultante de stratégies matrimoniales anciennes qui tentent à consolider toutes les dispositions inculquées par les conditions matérielles d'existence et par l'éducation familiale comme principe générateur et unificateur de pratiques issues de structures visant à leur reproduction. Aussi, le mariage est l'aboutissement d'une stratégie qui permet de reproduire plus inconsciemment que consciemment des solutions typiques de cette tradition (Bourdieu *op.cit.* et Desrosieres *op.cit.*). , le mariage de chaque enfant pose à toute famille un problème particulier qu'elle ne peut résoudre qu'en jouant sur toutes les possibilités offertes par les traditions successorales ou matrimoniales pour assurer la perpétuation du patrimoine (Bourdieu, *op.cit.*). Cette stratégie matrimoniale s'inscrit dans une logique inégalitaire (Singly, 1977). Ceci, pour dire que le mariage est assimilé à un marché où se négocient, se transmettent, se réalisent différents types d'héritages et de capitaux dont disposent les agents aspirant à l'union (Bawin-Legros, 1988). La formation du couple s'établit alors dans un processus d'estimation réciproque où chaque partenaire tente, consciemment ou non, d'actualiser au mieux sa valeur en jouant de tous ses capitaux.

L'un des traits les plus marquants de l'évolution de la Côte d'Ivoire, durant ces dernières années, est son extrême urbanisation (Barrere, *Op.cit.*). Selon les statistiques nationales, en 1965, 24% de la population vivaient en milieu urbain. En 1978, c'est 36,3% qui y vivaient. En 2014, plus de la moitié de la population soit 50,3% est urbaine. On note également que celle-ci est essentiellement concentrée à Abidjan où vivent près de 4 urbains sur 10 ivoiriens soit 38,7 % de la population (INS, RGPH 2014).

Par ailleurs, la ville d'Abidjan constitue une zone de convergence de plusieurs groupes sociolinguistiques. Elle peut être considérée comme la capitale de la



diversification démographique en Côte d'Ivoire. C'est une localité où les pratiques anciennes ont tendance à disparaître au profit du modernisme. L'hétérogénéité ethnique des quartiers réduit le rôle de l'ethnie dans l'espace urbain (Chauvet, 1987). Parmi les pratiques vernaculaires n'ayant pas connues de bouleversement, il y a le mariage coutumier. En effet, 79,1% des mariages en Côte d'Ivoire sont à base coutumière (INS, 2014). Yopougon, la plus grande commune d'Abidjan, n'est pas en marge de cette survivance des pratiques matrimoniales traditionnelles. Le problème qui naît de ces constats est le maintien des pratiques vernaculaires dans le mariage dans ladite commune en dépit de la disparition des us au profit du modernisme et du caractère facultatif du mariage coutumier en droit ivoirien. La question qui guide cette recherche est : quelles sont les logiques sociales explicatives de la survivance des pratiques dialectales dans le mariage à Yopougon ?

Ainsi, le présent article qui a pour objectif d'analyser les mécanismes de maintien de la différenciation sociale dans le mariage à Abidjan notamment dans la commune de Yopougon. De manière spécifique, il se propose de mettre en évidence l'encadrement et l'inclusion communautaire dans le mariage.

I. MÉTHODOLOGIE

Dans le cadre de cette étude, les personnes mariées constituent la population cible, néanmoins, deux autres catégories d'acteurs ont été mobilisées. Il s'agit des chefs de communautés et des guides religieux. L'étude étant de type descriptif et interprétatif, la saturation est atteinte par constat de redondance par strate de répondant (Mayer et autres, 2000). De façon pratique, la collecte des données s'est faite durant la période allant de juin à novembre 2016. La technique utilisée a été l'entretien individuel ou l'entretien avec les couples. À cet effet, 44 entretiens dont 29 entretiens individuels et 15 entretiens de groupes ont été réalisés. L'enquête de terrain a été circonscrite à l'arrondissement de Niangon Nord espace géographique composé des quartiers Niangon Nord, Maroc, Ananeraie et Port-Bouet 2. Ce choix se justifie par le fait que la majeure partie (24%) des mariés de la commune de Yopougon réside dans ces trois quartiers (Archives de la Mairie de Yopougon, 2010). L'analyse à partir de l'approche weberienne a permis d'aboutir à la compréhension des logiques sociales qui structurent les rapports des agents autour du mariage dans la commune de Yopougon.

Cette étude s'inscrit dans une approche qualitative. Le choix de la commune de Yopougon s'explique principalement par le fait qu'elle abrite le plus grand nombre de personnes mariées à Abidjan. En effet, le nombre de personnes mariées à l'État Civil dans le District d'Abidjan, selon le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-2014), est 278 104 personnes. Ceux de la commune de Yopougon sont estimés à 70 559 personnes ; soit 25,4% du total des mariées dans le district d'Abidjan (INS, RGPH, 2014).



II. RÉSULTATS

Les mécanismes de maintien de la différenciation sociale dans le mariage s'opèrent à partir de l'affirmation des identités ethno-religieuses. Elle se déploie entre encadrements et inclusion communautaire dans le mariage notamment dans le choix du conjoint et le processus de mise en couple.

III-1. Encadrement communautaire du mariage

III-1-1. Au niveau des aires sociolinguistiques

Les discours des enquêtés témoignent du marquage des liens parentaux dans la formulation du choix du conjoint. Il mentionne le choix du conjoint comme le reflet de la proximité parentale. Les dires de Madame K. traduisent bien cette situation en ses termes :

« C'est à dire, c'est ma maman qui l'a connu d'abord. En ce moment j'étais chez ma tante. À la même année, il a perdu son papa à Adzopé. Donc comme ça, quand je suis arrivée, maman a dit : « voilà le mari de ma fille ». Je suis unique enfant de ma maman. Je lui ai dit : « toi maman même, tu aimes trop t'amuser. C'est quelle plaisanterie ça » ? Elle a dit : « je suis au sérieux, Dieu m'a dit que c'est ton mari. C'est lui-là qui va te marier. Même s'il ne travaille pas, c'est lui-là qui va te marier ». J'ai dit : « ah ! Je suis ton seul enfant et c'est quelqu'un qui ne travaille pas qui va me marier ! » Je ne me suis pas trop occupée de ça. Un jour, je partais faire des courses au plateau et il y a un lieutenant qui venait nouvellement d'arriver et qui cherchait maison. Il m'a abordée (...) Maman a dit : « je t'ai dit que c'est le garçon que je t'ai montré-là qui va te marier ». C'est ainsi que j'ai laissé passer le cas du lieutenant. (...). Si aujourd'hui, il travaille et je ne suis pas sa femme de bonheur aux yeux de ses parents, je suis restée sereine. Tels que je connais ma maman, tout ce qui se passait, j'ai tous fais pour que ma maman ne soit pas informée de ce que ses parents me faisaient. C'est après sa formation à l'école de gendarmerie, il a dit : « comme j'ai fini ma formation, je vais voir tes parents pour faire kôkôkô. » Je lui ai dit : « que ça dépend de toi et tes parents. Je ne veux pas qu'un jour tes parents te fassent du mal à cause de moi et mon enfant va être orphelin de père. Donc, il faut que tes parents acceptent d'abord, avant de faire kôkôkô. Il faut écouter tes parents. S'ils ne sont pas d'accord, je préfère qu'on se sépare. Un enfant, ce n'est pas la fin du monde ! Dieu va me donner un homme ». Il a dit : « c'est moi j'ai dit que voilà femme que je vais marier. » C'est dans ça on est resté, il est allé faire le kôkôkô. (...). C'est après, il a pris la décision de faire le mariage légal. (...). On était chez son aîné avant qu'il ne trouve son propre toit. Ce dernier l'a chassé de chez lui parce qu'il a pris femme Baoulé. Il a dit que, lui, il a pris femme Attié et pourquoi son petit frère va prendre une femme Baoulé ? C'est Maman qui s'occupait de nous matin, midi et soir. C'est elle qui nous donnait à manger. Comme c'était la volonté de Dieu aussi, on est resté ensemble jusqu'au mariage » (Interview accordée par Madame K., 47 ans, Baoulé, chrétienne méthodiste baptiste vivant maritalement avec son époux âgé de 53 ans, Akyé, chrétien méthodiste baptiste).



L'analyse de ce discours montre que les parents favorisent souvent le choix du conjoint en renonçant aux barrières ethniques. Mais, la résistance de certains parents à l'exogamie se plie à la volonté des acteurs et aux soutiens des pairs sociaux. Ceci favorise ainsi la mixité conjugale et l'ouverture du choix du conjoint à d'autres aires culturelle ou religieuse. Aussi, ces discours montrent que la résilience, des acteurs aux contrariétés sociales, participe au choix du conjoint sous l'égide parental comme l'indique bien le témoignage de M. K :

« Moi j'étais à l'université, elle était au collège ! Etant jeune, il y a eu beaucoup de problèmes ! Tu connais nous les garçons ! Le problème est que tu es avec telle ou telle fille et après ça devient des histoires à cause du faite que tu en as plusieurs ! Moi, c'est à ma femme que je tire le chapeau ! Si elle a accepté cette situation et elle est restée toujours à mes côtés, accepté qu'on aille de l'avant, c'est ça ! Sinon, il y a vraiment eu des situations qui ont faillis arrêter notre cheminement vers le mariage. Certains lui disaient que je n'allais pas la marier ! (...). La religion ! Ça faillit créer des problèmes ! Nos parents vivaient ensemble et nous avons grandi ensemble ici à Yopougon ! Les parents nous ont soutenus dans notre processus ; les parents se connaissent depuis belle lurette ! Vers la fin, on a un (1) enfant, deux (2) enfants ! On a fini par laisser la religion parce que nous [les deux familles] formons une famille. Les parents nous ont facilité quoi ! Ils connaissaient chacun de nous depuis notre enfance ! Si les parents ne se connaissaient pas, ça allait créer beaucoup de problèmes. Les parents se connaissaient depuis longtemps ! C'est ça qui a fermé les barrières de la religion quoi ! La barrière religieuse ! vraiment si on ne se connaissait pas avant, ça n'allait pas aboutir au mariage » (Interview accordée par M. K., 41ans, Agni, chrétien catholique, pharmacien vivant avec sont épouse de 36 ans, Burkinabé, musulmane, commerçante, en union de puis 5 ans).

Ainsi, la résilience de l'épouse aux aventures amoureuses de son « copain » a certes permis à ce dernier de la choisir comme épouse. Mais ce projet de mariage n'aboutit pas qu'avec l'accord et l'implication active des parents à cause de la différence religieuse des acteurs qui peut dans certains cas un facteur de disqualification et ou d'acceptation.

III-1-2. Au niveau des aires religieuses

La trajectoire sociale du choix du conjoint est aussi marquée par la proximité des espaces religieux ou des appartenances religieuses. L'analyse des discours sur la souvenance de cette trajectoire sociale du choix des conjoint(e)s permet d'identifier la proximité religieuse comme marqueur identitaire du choix du conjoint. Le témoignage de cet acteur illustre ce fait :

« Notre rencontre a été faite d'une manière exceptionnelle. Il est arrivé dans la ville où on était c'est-à-dire Dimbokro. Lorsqu'il est arrivé là-bas, il est venu travailler dans l'église où je me trouvais en tant que notre pasteur de l'église. Et quand il est arrivé, automatiquement, il m'a adoptée comme sa fille. On était tous le temps ensemble, je l'accompagnais dans des moments de prière, dans les veillées, toutes les fois qu'il devait intervenir dans une église,



en tout cas je l'accompagnais. Et, de là, est née vraiment une relation amicale si je peux le dire ainsi jusqu'au point qu'il avait commencé à se confier à moi. Il m'expliquait un peu ses soucis, les situations compliquées qu'il traversait afin que je puisse le soutenir en prière. Or avant qu'il n'arrive à Dimbokro, il côtoyait une fille. (...). Et quand il est arrivé, il m'a donné le sujet ; il veut savoir réellement si c'est la femme de sa vie ou non. Et, j'ai commencé à prier. Mais pendant ce temps de prière là et le petit temps d'amitié qu'on avait commencé à partager, l'amour a commencé à naître de mon côté. Et, ça faisait que j'étais un peu troublé. J'avais un peu peur de la réaction des autres membres de l'église. Il n'était pas question d'une personne ordinaire ; il était question de mon pasteur. Et, c'était un peu difficile. J'ai eu même à me confier à un de mes frères en christ. Il y avait un frère là-bas, on était tout le temps ensemble. Je lui ai expliqué la situation. Il m'a dit ; si tu veux réellement, on va prier et cet homme va t'appartenir si tu le veux. J'ai dit ok ». (...). Il a dit : « ok, on va prier. Mais à seule condition que tu ne viennes pas un jour me dire que je ne veux plus de cet homme. De la manière qu'on va prier là, je sais que le Seigneur va faire. Mais, je ne veux pas entendre un jour que je ne veux plus de cet homme, qu'il est comme-ci, qu'il est comme ça. Tu veux de lui, tu l'accepte telle qu'il est ». Je lui ai dit ok, il n'y a pas de problème. Il dit que lorsqu'on se marie là, on ne divorce plus. On a commencé à prier, on a prié, prié, prié. (...). Un jour comme ça, il est lui-même est venu à la maison. Il m'a dit : « mais vraiment, il faut qu'on cause. Je ressens des choses, mais c'est vraiment difficile. Et, je n'avais pas le courage de t'en parler parce que je ne savais pas comment tu va réagir parce que mon comportement n'a jamais laissé soupçonner quoi que se soit. Lui en quelque sorte, il avait un peu peur parce qu'il se disait que, en venant me dire ça, est-ce que je ne vais pas le rejeter ? Comment notre relation va être ? Lorsqu'il m'a parlé de ce qu'il ressentait, je lui ai dit que j'allais réfléchir. (...). Au niveau de l'église, cela n'a pas causé de problème parce que déjà, les gens nous voyaient tout le temps ensemble bien qu'il n'y avait rien encore, mais bon, les gens chuchotaient déjà. Lorsque ça été annoncé à l'église, ça n'a surpris personne. Les gens de l'église s'attendaient à ça déjà. (...). Au niveau de ma famille, lorsque j'ai annoncé la nouvelle qu'il y a quelqu'un qui veut m'épouser, à ma mère spirituelle, elle était vraiment contente de surcroît que c'est un Pasteur. Mais au niveau de ma mère ça été un peu compliqué parce qu'elle a trouvé que la vie de Pasteur est difficile puisqu'il n'a pas de salaire, (...). C'est tout à fait normal. En tant qu'une mère qui a mise au monde son enfant, elle veut le meilleur pour son enfant. Donc, lorsqu'elle constate un avenir incertain, elle est un peu sceptique. Donc, ça n'a pas été du tout facile de lui faire comprendre que les voies de Dieu sont insondables, que le seigneur fait toutes choses comme il veut. Et, à la longue, elle a été obligée d'accepter parce que tout le monde était vraiment content. Au niveau de mon papa, il n'y a pas eu d'opposition à son niveau. Mais Maman se disait que le Pasteur n'a pas de salaire. On va manger comment ? Comment le train de vie allait se passer pour quelqu'un qui ne travaille pas ? Le seul problème de ma mère était d'ordre social » (Témoignage de Mme. F, 31 ans, Malinké, chrétienne



évangélique, commerçante mariée depuis 9 ans avec un Agni, 34 ans, évangélique et pasteur).

Ce discours marque l'espace religieux comme facteur de rapprochement des acteurs dans le processus du choix du conjoint. Dans cet espace, les acteurs développent des stratégies ayant pour instrument les croyances religieuses pour atteindre leur but. Dans ce cas, la religion et ses croyances sont utilisées par les acteurs dans la construction de la confiance pré-nuptiale menant au choix de l'autre comme conjoint. Cela désactive souvent les frontières « ethniques » et la résistance des parents :

Le témoignage de cette épouse indique également que les rencontres conjugales se font par le biais des parents. Il se transcrit comme suit :

« Comme ça, vous êtes jeune, c'est parce que c'est l'ami d'un cousin ! C'est un truc comme ça. C'était l'ami de mon cousin. Il m'a fait la présentation. C'est comme ça c'est parti ! Ça ne m'intéressait pas, mais, il insistait, insistait. Ça fait au moins deux ans. Ça dépendait de ma décision ! Moi j'ai décidé que la première personne avec qui j'aurai les rapports sexuels, sera mon homme. C'est ce qui s'est passé ! C'est une conviction. C'est pour dire que si nous prenons des décisions, il faut respecter ça ! A force de penser à ça, à force de vouloir, la chose finie par se réaliser ! Dans la pratique bouddhiste, on nous enseigne que seule la conviction, ta conviction peut te faire réaliser tes rêves. Il ne suffit pas de dire aujourd'hui, et demain, tu laisses ça pour aller faire autres choses ! Quand tu veux, tu restes sur ta décision et tu pries selon ça ! Si tu veux vraiment quelque chose, ça fini par se réaliser. (...). Ces parents ne voulaient pas que nous soyons ensemble. Mais, cela ne nous a pas empêché d'être ensemble. Ils ont vu qu'ils se fatiguaient et après, ils nous ont laissés » (Témoignage de Mme. K, 34 ans, Bété, Bouddhiste, commercial, en union depuis 13 ans et marié légalement depuis 6 ans de mariage civil à un Gouro de 37 ans, Bouddhiste, gendarme).

L'analyse de ce discours révèle deux points essentiels. En premier nous retenons que le choix se structure généralement sur un fond de tension entre les parents et les enfants. Seule la résilience des acteurs favorise la formulation finale du choix. Dans ce processus de sélection du conjoint, l'encadrement communautaire participe de fait au maintien de la différenciation sociale dans le mariage et la mise en situation de couple. Cependant, des pratiques dialectales s'opèrent également à partir des opérations d'inclusion communautaire dans le processus de mise en couple. En deuxième instance, la mise en union est conditionnée par les idéaux types de conjoint voulu et idéologiquement conçu selon des orientations existentielles des individus dans ce processus. En effet, si les contingences communautaires contribuent à influencer la décision, il n'en demeure pas moins que le sujet acte subjectivement l'acceptation du choix si celui-ci cadre à ces standards construit mentalement et les formalisent dans ce processus à l'attente et à l'atteinte à terme de ce choix matrimonial.



III-2. Inclusion communautaire dans le processus de mise en couple

À l'analyse des discours des acteurs conjugaux sur l'itinéraire sociale de mise en couple, il se dégage deux niveaux d'inclusion communautaire. Il s'agit d'inclure le choix en s'alignant aux formes communautairement appréciées ou inclure sa différence par endossement aux principes communautaires. Elles se perçoivent non seulement comme la perpétuation de l'ordre établi, mais aussi comme intégration des formes communautairement dépréciées.

II-2-1. Alignement aux accords communautaires

L'inclusion du processus de mise en couple par conformité aux principes et règles du groupe d'appartenance comme un idéal à atteindre pour ceux qui n'ont pas encore fait les célébrations ethno-religieuses et comme gage de toute considération se rapportant au statut de marié au regard de la communauté de référence. Elle est l'occasion d'un rapprochement entre traditions liées de formulation du mariage suivant les aires culturelles et celle des religions pratiquées par les conjoints engageant un geste de domination et de rapports de forces cachés entre les aspirants au mariage et les aînés familiaux et religieux.

Les interviewés mettent en avant la reconnaissance parentale justifiée par l'objet de leur croyance pour surgir comme plus autonome sans étoffe de contrainte de la part de la communauté d'appartenance. Cette forme d'inclusion communautaire du mariage, en tant que mode de pouvoir suscitant l'obéissance sans contraindre de l'autorité des aînés familiaux et religieux montre bien la manière dont les individus se soumettent à l'ordre établi (sans violence, sinon symbolique), et la manière dont leurs conduites quotidiennes sont les vecteurs de la perpétuation de cet ordre.

Cette forme d'inclusion a le sens spécifique d'un ensemble de mécanismes de perpétuation des rapports de domination entre générations : celle des aînés familiaux et religieux avec celle de leurs cadets. Elle se manifeste en mettant l'accent sur les attentes normatives des individus en termes de reconnaissance. Et, elle se présente comme appui normatif qui permet aux acteurs la reconstruction et la mise en application des accords familiaux et religieux en termes de promotion et de perpétuation des valeurs et de l'identité commune notamment familiale et religieuse.

Au niveau familial, le choix du conjoint est interprété comme fait accidentel associé au voisinage, la proximité des logis médiatisé par des acteurs familiaux (parents, père, mère, frère et sœurs, cousin, cousine, nièce, neveu etc.). Ce discours de D.A nous permet d'identifier l'espace religieux comme zone de rencontres conjugales.

« On se voyait à l'église. Un jour, je passais avec une de ses sœurs qui est aussi dans la même église que moi, après le culte. Il a demandé à cette dernière qu'il voulait me voir. J'ai refusé sa demande de rencontre. Un autre jour, il est venu dans mon atelier. Cela s'est passé en septembre 2004. (...) Ce n'était pas facile pour lui et pour moi parce qu'il avait perdu sa femme et il la voyait en moi. Moi je quittais d'une déception amoureuse qui a fait de moi mère d'un garçon de 13 ans qui vie actuellement avec son père. Sa femme, avant sa mort, avait fait une fille avec lui. Elle a actuellement 10 ans. Moi,



j'ai mis la soumission et le respect en avant et lui multipliait ses rencontres avec moi dans mon atelier. Aussi, il m'appelait régulièrement sur mon portable. (...) J'ai pris le temps de l'étudier. Et je me suis rendu compte qu'il était quelqu'un de bien. En 2006 nous avons décidé de vivre ensemble pour mieux se connaître. En janvier 2009, il m'a dotée. Et en février de cette même année, nous avons célébré le mariage civil et religieux » (Avis de Mme D.A., 37 ans, Baoulé, évangélique, couturière vivant en couple avec un Baoulé de 43, évangélique, censeur).

Aussi, la sélection du conjoint est perçue comme une construction parentale pour l'identification et de consolidation dues liens communautaires. Monsieur M. K. marque ce fait en ses termes :

« C'est en 1979 que j'ai été invité par un cousin qui habitait la même cours que son papa. Après le repas, la danse, j'ai dit que si je rencontre une femme Tagouana ou Burkinabé, je la marierai. C'est la fille de ma cousine que j'ai délégué au près d'elle. Le choix était imminent et je l'ai choisi (...) mon papa m'a dit ceci : « Tagouana et Baoulé, c'est le même groupe. On se comprend, elle parle parfaitement le baoulé » (Avis de Monsieur M. K., Baoulé, 64 ans, catholique, marié avec D. C., Tagouana, 52 ans).

Ce discours de M. K, justifie l'identification de l'espace de rencontre conjugale. Aussi, faut-il noter qu'il ne suffit pas d'être dans l'espace social de construction de contact conjugal pour y avoir accès. Il est indispensable d'avoir un réseau de relation capable de médiatiser cette rencontre. Alors, les liens de parenté, d'amitié et religieux constituent des instruments déterminants dans la médiation de rencontre et du choix du conjoint.

Cela traduit la ressemblance culturelle comme l'un des critères de choix du conjoint auquel adhère une franche importance d'individu. Alors, les espaces religieux et récréatifs favorisent les connections conjugales. Ces connections sont faites à partir de ressemblances socioculturelles et des médiateurs familiaux et religieux. Mais l'aboutissement du contact conjugal au choix du conjoint est fonction du degré de confiance mutuelle des aspirants au mariage.

Toutes ces formes d'interprétations de la rencontre conjugal au choix du conjoint s'inscrivent dans une logique de perpétuation et d'actualisation des valeurs matrimoniale reçues dans la société familiale et religieuse. Cette inclusion normative, avant d'être comprise comme l'expression d'accords universel, peut être interpréter comme une violence symbolique faite aux singularités dans le choix du conjoint. Car, toute singularité est perçue comme désalignement aux référentiels du groupe. Mais, si le désalignement est ethnique et /ou religieux, l'acceptation de l'autre comme conjoint est toujours soutenu par des acteurs familiaux et/ou religieux pour son aboutissement, sa réalité. L'histoire de la formulation sociale de D.Y illumine bien cette réalité :

« On était à l'église ensemble, on se connaissait, mais on ne s'entendait même pas. Lui, il trouvait que nous bavardons trop. A l'église, il s'asseyait toujours derrière



nous. Quand on commence la prédication, nous, on commence à causer et lui, il se plaignait. Il disait : « mais, vous êtes venues pour prier ou pour causer ? » Il disait que nos paroles dérangent ces prières. Et, moi je prenais toujours la parole en lui posant la question de savoir s'il était obligé de se concentrer sur nos conversations. Donc, c'est comme ça, on ne s'entendait pas. (...). Lorsqu'il m'a avoué ses sentiments, je lui ai dit de mettre ça en prière. Et, que je vais réfléchir. (...). Il m'a demandé si j'ai réfléchi et si on peut cheminer ensemble. Je lui ai dit ok, on va cheminer ensemble pour voir ce que ça va donner. (...). Deux mois après, il a demandé à me marier. C'est là, je l'ai fait tourner jusqu'à deux ans. C'est après deux ans, il m'a dit que lui, il est fatigué (...). Il dit que, certes qu'il est jeune, mais il veut avoir chez lui avec sa femme. Il a décidé alors d'aller voir mes parents pour faire kôkô. (...). Il a vu ses parents et ils sont allés faire kôkô. Quelques mois après, il a fait la dot ; il a vu les pasteurs et choisi sa date. Les pasteurs l'on accompagné avec ses parents pour aller faire la dot en Avril 2015. C'est après la dot maintenant qu'on a fait le mariage civil et religieux en Août 2015 » (Témoignage, D. Y. 26 ans, ivoirienne d'origine burkinabé, évangélique, commerciale, mariée depuis 1 an avec un Agni, 30 ans, gestionnaire).

Le positionnement de chaque acteur dans la manifestation de l'inclusion communautaire de l'union matrimoniale hérite de leur identification aux formes de penser et d'agir sous la domination des formes socialement acceptées.

III-2-2. Accommodation au choix différentiel

En se penchant sur les « affinités rétrospectives » malgré la distance certaine qui sépare des aires culturelles et la religion pratiquée par les uns et les autres, il y a souvent une convergence remarquable qui se dégage avec une certaine logique d'inclusion communautaire des mariés. En effet, l'autorité des formes d'unions communautairement acceptées se présente souvent comme l'œuvre de l'éducation familiale et religieuse reçues. Le témoignage de l'épouse P.K :

« On s'est connue en 2000. C'est en 2005 que je me suis installé chez lui. On habitait le même quartier. C'est par là que tout a commencé. Il m'a d'abord abordé. Il m'a dit qu'il m'aime. Je ne l'ai pas accepté tout de suite. Je lui ai dit d'en parler à ma maman. Quand il l'a fait cela, j'ai accepté ses avances parce que pour moi, c'est une marque de considération pour moi et ma famille. Mais cela a duré neuf (9) mois avant que je l'accepte. Pendant neuf (9) mois, on se voyait en amitié sans relations intimes. Quand j'ai accepté, tout a commencé ! De mon côté, il y a eu un peu d'hésitation parce que j'étais d'une famille musulmane. Ça n'a pas été facile. Ce qui a été ma force, c'est ma mère qui m'a soutenue. Mes parents paternels étaient opposés. (...). C'est de là que j'ai rencontré le seigneur. Je me suis convertie au christianisme. Quand je suis convertie, là, il y a eu des blocages. Alors, je me suis retiré de la famille en 2005. J'étais avec mon mari. La famille me mettait trop de pression. On a eu des jumeaux. Et, en 2014 on est allé demander pardon à la famille. Elle a accepté et on a fait le mariage. Je ne suis pas quelqu'un qui a connu d'autre homme. Il me connaît, il me comprends, il a comblé le vide qui



était en moi lorsque j'ai quitté ma famille pour le Seigneur » (Témoignage de P.K., 34 ans, Koulango, chrétienne évangélique, couturière mariée depuis 2 ans un Guéré de 42 ans, chrétien évangélique).

Alors, l'autorité des aînés familiaux et religieux est alors perçue comme l'instance qui permet d'imposer le sacrifice des préférences non alignées à la perpétuation des principes familiaux et religieux. Elle est alors considérée à partir d'un principe de destruction tourné d'abord vers le monde extérieur ; la différenciation ethnique et/ou religieuse dans le choix du conjoint est issue de ce retournement exclusif vers le groupe d'appartenance. Le discours suivant de T.L illustre bien cette logique :

« Moi je vivais avec un homme qui ne connaissait pas le seigneur. Je l'ai invité plusieurs fois à l'église, mon Pasteur l'a convoqué plusieurs fois pour qu'il cherche à se convertir et régulariser notre situation maritale en vain. Comme je ne pouvais plus continuer à vivre dans le péché, je me suis séparée de lui pour me consacrer véritablement au seigneur. Et Il a mis quelqu'un de bien qui le craint sur mon chemin (...). On s'est connu à l'église, il est passé par le Pasteur pour me faire sa déclaration. Comme il est un homme connu et engagé à l'église, mon Pasteur m'a conseillé d'accepter ses avances parce qu'ils viennent de Dieu. C'est comme-ça que tout est parti ! » (Témoignage de Mlle T.L divorcée).

Il faut comprendre cette formulation du choix du conjoint à partir de la persistance des rapports de domination. S'il est ici question d'inclusion, c'est sous la forme de processus d'intégration autoritaire. C'est parce que le cadet social a un besoin criard de faire intégrer son choix matrimonial aux formes communautairement acceptées qu'il se voit souvent obliger de faire un choix parmi les possibles de son environnement familial et religieux. Cependant, il y a souvent désalignement comme le précise cette histoire de la construction sociale du choix du conjoint de cette épouse :

« On croise sa femme ou son mari partout. Pour moi, il était un ami à ma sœur. Quand il me voyait passer, il m'abordait. Mais, quand je suis allée apprendre la couture dans son quartier que tout à commencer entre nous. C'était en 1997. Moi, c'est le caractère. Par la façon que la personne s'exprime, on peut savoir si la personne est de bonne moralité pour ne pas perdre son temps pour rien. Quand il m'a déclaré son amour, je voyais qu'il était responsable dans la tête, malgré notre jeunesse. Dans son langage, on sentait que c'est un jeune qui voulait se marier. Le langage compte beaucoup. (...) Comme mes parents sont décédés, il n'y a pas eu d'opposition de mon côté. Mais de son côté ses parents ont voulu qu'il prenne une femme de chez eux. Comme c'est un cadre de chez lui, il a tout fait pour faire accepter son choix à ses parents. Nous sommes allés dans son village, il m'a présenté à ses parents. Il y a quelque chose qui m'a marquée ! Il a dit qu'aux jours d'aujourd'hui, ce qui compte c'est la foi en Christ. Que le Seigneur lui a permis de rencontrer une femme de grande foi avec qui il voudrait faire le reste de sa vie » (Expérience de D. L, Koulango, 34 ans, chrétienne en couple depuis 16 ans et légalement mariée depuis 11 ans avec un Agni, 52 ans, chrétien, homme d'affaire).



L'intégration des formes socialement appréciées ou dépréciées au système consensuel de légitimation du lien marital est un processus dont l'aboutissement est laissé à l'appréciation de chaque individu. Ainsi, l'intégration des formes dépréciées est simplement une façade qui masque un champ de conflits moraux dans lequel les anciennes visions de la formulation du choix du conjoint se reproduisent sous de nouvelles formes. C'est dans ce sens que les principes religieux engendrent un processus d'exclusion.

Dans cette perspective, l'inclusion des formes dépréciées rend possible des avancées normatives qui prennent en compte les attentes matrimoniales des individus. Leurs l'alignement aux principes communautairement acceptées s'accroît. L'inclusion est alors moins du côté de l'incorporation aux groupes de mariés, que du côté de la participation aux activités du groupe puisque, pour être inclus dans un groupe, c'est-à-dire pour y prendre part, il faut être reconnu comme sujet autonome, responsable – sujet que l'on compte mais surtout sur lequel on peut compter (Honneth, 2000). Cette sphère, d'inclusion n'est donc pas une simple insertion, où il faut mettre l'accent sur la dimension normative des liens qui sont tissés. Le contenu moral sur lequel se fonde l'inclusion des formes appréciées ou dépréciées du choix du conjoint, passe par des idéologies dont la connaissance et la manipulation permet le contrôle de la conduite organisée. Cette formulation du choix du conjoint de D.C en est un exemple remarquable :

« Comme ça, vous êtes jeune, c'est parce que c'est l'ami d'un cousin ! C'est un truc comme ça. C'était l'ami de mon cousin, il m'a fait la présentation c'est comme ça c'est parti ! Ça ne m'intéressait pas, mais, il insistait, insistait. Ça fait au moins deux ans. Ça dépendait de ma décision ! Moi j'ai décidé que la première personne avec qui j'aurai les rapports sexuels, sera mon homme. C'est ce qui s'est passé ! C'est une conviction. C'est pour dire que si nous prenons des décisions, il faut respecter ça ! A force de penser à ça, à force de vouloir, la chose finie par se réaliser ! Dans la pratique bouddhiste, on nous enseigne que seule la conviction, ta conviction peut te faire réaliser tes rêves. Il ne suffit pas de dire aujourd'hui, et demain, tu laisses ça pour aller faire autres choses ! Quand tu veux, tu restes sur ta décision et tu pries selon ça ! Si tu veux vraiment quelque chose, ça fini par se réaliser. (...). Ces parents ne voulaient pas que nous soyons ensemble. Mais, cela ne nous a pas empêché d'être ensemble. Ils ont vu qu'ils se fatiguaient et après, ils nous ont laissés » (Témoignage de D. C, 34 ans, Bété, Bouddhiste, commercial, en couple depuis 13 ans et mariée légalement avec un Gouro, 37 ans Bouddhiste, gendarme).

La réalité du lien matrimoniale se positionne certes comme un impératif imposé de l'extérieur mais et surtout la résultante de la marge de manœuvre de chaque acteur dans la poursuite de la reconnaissance son lien.



IV. DISCUSSION

La présente étude a révélé des résultats qui s'inscrivent à la fois dans la continuité et la rupture d'avec d'autres recherches. En effet, les opérations de mise en couple sont perçues par plusieurs auteurs comme des phénomènes mécaniques, dirigés vers la recherche de semblable (Girard, 1964 ; Bozon et Héran, 1987 ; Sbihi et autres, 2011 ; Santelli et Collet, 2011 ; Hamel et autres, 2013). L'analyse de ces auteurs inscrit le choix du conjoint dans le cadre des espaces sociaux de rencontres matrimoniales. Le choix préférentiel d'un conjoint parmi les possibilités offertes aux hommes et aux femmes est ici interprété comme le reflet des espaces sociaux de rencontres matrimoniales.

Dans cette perspective, l'étude de Girard (*Op.cit*) présente des données empiriques assez complètes. En s'investissant dans la société française du XXe siècle, l'auteur pensait que le milieu où chacun se meut n'étant plus aussi étroitement circonscrit par la distance, ni par de rigides barrières sociales, les possibilités de choix seraient devenues beaucoup plus larges, sinon pratiquement illimitées. Mais, les résultats de son étude ont montré le contraire. Il pense que le choix du couple conjugale demeure relativement stable, malgré des changements notables dans les relations sociales comme les relations entre les sexes, les âges, les classes sociales en rapport avec la mobilité sociale croissante.

A l'analyse de ses résultats, l'auteur montre qu'il existe des cadres sociaux qui conditionnent « la rencontre » et la naissance du sentiment « amoureux » qui en découle. Alors, les chances de se rencontrer sur « le marché matrimonial », dit-il obéit à des variables telles que l'âge, le sexe, l'origine sociale (catégorie socioprofessionnelle du père), ou encore le milieu social dans lequel vit chaque individu. En s'inscrivant dans cette continuité, Bozon et Héran (1987), montrent que les modes de rencontres matrimoniales (bal, voisinage, études, travail, etc.) sont en relation avec les propriétés sociales des individus. Il ressort de leur étude que n'importe qui ne rencontre pas son conjoint n'importe où.

À cet effet, ces auteurs distinguent trois types de « lieux de rencontres » matrimoniales. Les lieux publics ou ouverts au tout venant où le principe de sélection n'est qu'un modique droit d'entrée. Il s'agit notamment des lieux de fêtes, les lieux publics, les foires, les bals, la rue, les cafés, les centres commerciaux, les lieux de promenade, le cinéma.

Toutefois, une opposition majeure se dessine entre les espaces fermés ou réservés, où se rencontrent préférentiellement les classes supérieures, et les lieux publics, ouverts à tous, où se forment surtout les couples d'origine populaire. Les lieux réservés ou choisis pour lesquels l'admission n'y est pas seulement subordonnée à l'acquiescement d'un droit d'entrée : elle repose sur l'application d'un *numerus clausus* qui peut être obtenu formellement par le recours à des épreuves de sélection ou des procédures de cooptation, ou sur un mode plus symbolique, par l'effet dissuasif qu'exercent certaines règles de comportement propres à l'institution (appartiennent à ces groupes les rencontres dans les universités, les lieux de travail, les restaurants, les boîtes de



nuit et les concerts). Les lieux privés qui représentent une sociabilité qui se pratique en privé, c'est-à-dire entre ami ou famille.

Aussi, ces auteurs montrent que des acteurs différents correspondent à ces espaces sociaux de rencontres matrimoniales. Les lieux publics recrutent des individus de milieux populaires, les lieux réservés sont occupés par des individus qui ont un niveau élevé de capital culturel ou scolaire (les cadres, les professeurs, les instituteurs etc.), et, enfin, les lieux privés concernent davantage les cadres du privé, les professions libérales. Ainsi, ces espaces segmentent le marché matrimonial de telle sorte que les hommes et les femmes qui vont se rencontrer, se remarquer ont déjà des dimensions de leur identité sociale et culturelle qui sont identiques. Alors, les variations sociales des espaces de sociabilité constituent ainsi une médiation essentielle dans la production de l'homogamie sociale, sans que les mariés voient nécessairement dans ce processus, l'effet de stratégies matrimoniales explicites.

Pour Hamel et autres (2013) le choix du conjoint se structure comme le reflet des différents modes de rencontre matrimoniales : la rencontre du conjoint *via* la famille ou la rencontre du conjoint par le biais des amis, du travail, des études. D'autres auteurs comme Sbihi et autres (2011), Santelli et Collet (2011) estiment que la compréhension de la sélection du conjoint se loge au sein de l'origine sociale des individus. Ces auteurs montrent que ce n'est pas indifférent des origines sociales des individus. Ils montrent à partir d'un échantillon accidentel de 197 couples qu'il existe une grande tendance des hommes et des femmes, à épouser un conjoint de même « statut » et de même « origine sociale ».

Aussi, Santelli et Collet (2011), en s'intéressant aux orientations ethno-culturelles de la formation conjugale, dégagent un double constat des données factuelles recueils. Pour eux, le choix du conjoint continu à être pensé en référence à des normes endogamie et les contours de l'homogamie socio-ethnique se sont transformés, assouplis au profit de personnes partageant une même aire culturelle et une même appartenance religieuse. Ces auteurs, interprètent ces données comme étant le produit de la socialisation familiale tout au long des parcours biographiques et sociaux des conjoints.

Les données de cette étude confirme le choix préférentielle des individus suivant notamment les aires sociolinguistiques et ou religieux. Mais, elles vont au-delà de la mise en avant de ces régularités sociales dans le choix du conjoint en montrant que la reproduction des pratiques endogènes est le reflet de l'encadrement communautaire dans la sélection du conjoint. Ceci peut rendre la sélection du conjoint plus difficile parmi les choix effectués par l'individu durant son existence. Cette difficulté est liée au fait que le choix du conjoint est porteur de stratégies qui mettent en jeu des intérêts personnels et collectifs. C'est pourquoi, les familles jouent un rôle déterminant dans les projets de mariage de leurs enfants (Bourdieu, 1980). Ainsi, le choix du conjoint reste sous la contrainte des déterminismes familiaux et religieux qui réduisent souvent les marges de manœuvres des acteurs en dépit de la totale liberté que l'individu pense avoir dans ce domaine. Les acteurs sont souvent



contraints, dans leur choix, par les manières de penser et d'agir de leurs parents de se parier prioritairement à l'intérieur du groupe d'origine familiale ou religieuse.

Mais, si ces opérations réduisent le champ des possibles des individus, elles sont aussi porteuses de stratégies visant l'inclusion de toute forme de choix du conjoint favorisant le maintien des pratiques endogènes en dépit du choix désaligné aux formes communautairement appréciées.

Par ailleurs les auteurs comme Therrien et Le Gall (2012) analysent le processus de mise couple comme indicateur du degré d'assimilation des acteurs dans leurs communautés de référence. Pour ces auteurs, plus il y a de mariages avec des individus de la société majoritaire, plus élevé est le degré d'assimilation des migrants. Ce processus d'assimilation est vu selon cette perspective, comme un processus graduel de perte d'attachement envers son groupe d'origine. Ceci fait dire ces auteurs que les mariages mixtes en se multipliant finissent par entraîner une perte d'identité du groupe. Aussi, ce processus d'assimilation à travers l'hétérogamie ou la mixité conjugale fait disparaître les habitudes, les valeurs et les rites de la communauté de référence.

L'analyse des données de cette étude montrent que le choix du conjoint s'opère dans un processus d'inclusion communautaire, notamment familiale et religieuse, des formes communautairement appréciées et dépréciées de mise en couple. En effet, les aînés familiaux et religieux sont pour la plupart réinvestis d'autorité verticale dans le processus d'intégration du choix des acteurs aux formes communautairement appréciées. Pour certains, la primauté est donnée aux principes familiaux alors que pour d'autres, ce sont les principes religieux qui priment. Mais quel que soit la polarisation de la primauté dans la formulation du choix du conjoint, il existe souvent des formes subtiles de contraintes fondées sur l'obéissance aux formes communautairement appréciées. Aussi, il y a souvent déplacement de forme de légitimité faisant appel à l'acceptation et l'inclusion des formes communautairement déconcertantes suivant le pôle d'attachement des acteurs. L'inclusion passive, de ces formes communautairement dépréciées, contribue à la satisfaction des attentes normatives et aux prétentions de reconnaissance de l'union par la communauté de référence. Le processus de contrôle et de la domination des aînés familiaux et religieux est parfois masqué comme expression de la liberté de chaque individu dans le champ des possibles choix du conjoint. L'inclusion est alors considérée comme prise en considération des formes de choix communautairement singulières ou concordantes. Elle participe ainsi au maintien de la survivance des pratiques endogènes dans le processus du mariage dans le District d'Abidjan notamment dans la commune de Yopougon.



CONCLUSION

Cette étude a eu pour objectif d'analyser les mécanismes de maintien des pratiques endogènes dans le processus de mise en couple dans le district d'Abidjan. L'enquête, réalisée dans la commune de Yopougon, a permis de dégager des régularités sociales suivant les aires sociolinguistiques et religieuses. Ainsi, la majorité des personnes interrogées choisissent leurs conjoints dans leur espace sociolinguistique ou religieux. En plus, sur l'itinéraire sociale de leur mise en couple, le choix du conjoint s'opère par des individus agissant, le plus souvent de façon autonomes, mais agissant aussi de manière coordonnée et prévisible. Ils mobilisent les aînés familiaux et religieux dans le processus d'alignement du choix à la formulation aux formes communautairement appréciées ou intégrées. Chacune des formulations du choix du conjoint reste contrôlée par les aînés familiaux et des principes religieux, pris comme référentiel ou médiateur de la construction de la confiance pré-nuptiale. Ces médiateurs sont souvent utilisés pour l'intégration des formes communautairement dissonantes pour éviter le relâchement de liens communautaires créant ainsi des formes communautairement différenciées. Ainsi, l'inclusion des formes communautairement dépréciées favorise également le maintien des pratiques endogènes dans le processus de mise en couple.

L'étude révèle ainsi une diversité de forme d'homogamie qui, en elle-même est une forme différenciée d'hétérogamie : des personnes mariées avec des semblables de même aire culturelle mais ayant une différence de religion, des personnes mariées avec leurs semblable de même religion avec une différentielle d'aire culturelle et, enfin, des homogames ethno-religieux qui sont des personnes mariées avec leurs homologues de même aire culturelle et religieux. Si le dernier groupe de formulation de choix du conjoint est apprécié tant au niveau familial que religieux, les autres formes ont besoin, d'une médiation des aînés familiaux et religieux pour leur intégration aux formes communautairement acceptées au service de la reproduction des normes communautaires.

Cependant, pour étendre le champ de compréhension de la survivance des pratiques vernaculaires dans le mariage, il serait judicieux de porter un regard analytique sur les représentations sociales qui les entourent.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- **BARRERE Monique, (1984),** *Nuptialité en Côte d'Ivoire : analyse des résultats concernant les situations matrimoniales à partir de l'enquête démographique à passage répété*, Abidjan, MEF, 101p.
- **BAWIN-LEGROS Bernadette et STASSEN Jean François, (1996),** *Sociologie de la famille. Le lien familial sous questions*, Paris-Bruxelle, DE BOECK et LARCIER, 192p.
- **BOURDIEU Pierre, (1972),** *Esquisse d'une théorie de la pratique. Précédé de « Trois études d'ethnologie kabyle »*, Paris, Droz, 272p.
- **BOZON Michel et HERAN François, (1987),** « La découverte du conjoint I », In : *Population*, n° 6, pp.943-986.



- **BOZON Michel et HERAN François, (2006),** *La formation du couple*, Paris, La DECOUVERTE, 267p.
- **CHAUVET Jacques, (1987),** « Evolution de la famille et croissance des villes moyennes : Sarh (Tchad) et Toumodi (Côte d'Ivoire) », In: Cahiers d'outre-mer, n° 158-40e année, Avril-juin, pp. 173-203.
- **DESROSIÈRES Alain (1978),** « Marché matrimonial et structure des classes sociales ». In: *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 20-21, pp. 97-107.
- **GIRARD Alain, (1964),** *Le choix du conjoint : une enquête psycho-sociologique en France*, Paris, PUF, 211p.
- **HAMEL Christelle, LHOMMEAU Bertrand, PAILHÉ Ariane, SANTELLI Emmanuelle, (2010),** « La formation du couple entre ici et là-bas », In : *TeO, Enquête sur la diversité des populations en France*, pp 85-94.
- **HONNETH Axel, (2000),** *La Lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf, 240p.
- **LACOURSE Marie-Thérèse, (1994),** *Famille et société*, Montréal, Mc Graw-Hill, 462p.
- **LACOURSE Marie-Thérèse, (1994),** *La famille désinstituée. Introduction à la sociologie de la famille*, Montréal, PUO, 230 p.
- **MAYER Robert, OUELLET Francine, SAINT-JACQUES Marie-Christine, TURCOTTE Daniel et Collaborateurs, (2000),** *Méthode de recherche en intervention sociale*, Paris, Gaëtan morin, 367p.
- **SANTELLI Emmanuelle et COLLET Beate, (2011),** « De l'endogamie à l'homogamie socio-ethnique Réinterprétations normatives et réalités conjugales des descendants d'immigrés maghrébins, turcs et africains sahéliens », In : *Sociologie et sociétés*, pp 329-354.
- **SBII Layla, LATIFI Mohammed, HAMI Hinde, BENALI Doha, SOULAYMANI Abdelmajid, MOKHTARI Abdelrhani, (2011),** « Etude de l'homogamie sociale dans la région de Souss-Massa-Drâa au Maroc », In : *Antropo*, 25, pp. 97-103.
- **SINGLY de François (1977),** « Mobilité féminine par le mariage et dot scolaire : l'exemple nantais », In: *Economie et statistique*, n°91, pp. 33-44.
- **TERRIEN Catherine et LE GALL Josiane, (2012),** « Nouvelles perspectives sur la mixité conjugale : le sujet et l'acteur au cœur de l'analyse », In : *Enfances, Familles, Générations* 17, pp 1-20.
- **YAPO Eugène et IRIE Mathurin, (2001),** *État matrimonial, nuptialité, Recensement général de la population et de l'habitat de 1998 (RGPH-98), Volume IV, Tome 4, Analyse des résultats*, Abidjan, INS, 176 p.